

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

**27 octobre 2025**

*L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept octobre 2025 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en réunion ordinaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Julien CORBIÈRE, le Maire*

<i>Julien CORBIÈRE</i>	<i>P</i>	<i>Ludovic LEROY</i>	<i>P</i>	<i>Irène SOBESKY</i>	<i>P</i>	<i>Pierre HÉLIE</i>	<i>A</i>	<i>Ophélie MARTEL</i>	<i>P</i>
<i>Chantal JOURDAN</i>	<i>A</i>	<i>Claude SEGERS</i>	<i>A</i>	<i>Fabrice ANDRÉ</i>	<i>A</i>	<i>Michèle BUREL</i>	<i>A</i>	<i>Gérard FOURRÉ</i>	<i>P</i>
<i>Dominique MAZZAROLO</i>	<i>P</i>	<i>Jean-Pierre ANJOU</i>	<i>A</i>	<i>Hélène CORBIÈRE</i>	<i>P</i>	<i>Cécile PRÉVERT</i>	<i>P</i>	<i>Anne-Claire GUILLOT</i>	<i>P</i>

P : Présent, A : Absent

Jean-Pierre ANJOU a donné procuration à Irène SOBESKY, Claude SEGERS a donné procuration à Julien CORBIERE, Chantal JOURDAN a donné procuration à Cécile PRÉVERT,

Secrétaire de séance : Cécile PRÉVERT

Convocation envoyée le 20 octobre 2025

Monsieur le Maire demande d'ajouter les points suivant à l'ordre du jour

- Subvention le Savoir et le Fer

*Monsieur le Maire ouvre la séance et énonce l'ordre du jour*

- Approbation du procès-verbal du 15 septembre 2025
- Décision modificative
- Smico
- Convention d'utilisation terrain de foot
- Contrat de vente place du vieux marché
- Chemin du Moulin Foulon
- RPQS
- Achat AA122
- Questions diverses

### **1. Approbation du procès-verbal du 15 septembre 2025**

Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal du 15 septembre 2025.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le procès-verbal du 15 septembre 2025.

Arrivée d'Hélène Corbière

### **2. Décision modificative(2025-36)**

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de prendre une décision modificative afin d'ajuster les écritures comptables

Dépenses d'investissement

041-21312 bâtiments scolaires 79 451.41€

Recettes d'investissement

041-2031 frais d'étude 79 451.41€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision telle que présentée.

### **3. Smico (2025-37)**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la commune est membre du syndicat mixte pour l'informatisation des collectivités. Monsieur le maire fait savoir ensuite au conseil municipal que :

**Les 54 collectivités suivantes ont sollicité leur retrait :**

Commune - Appenai-sous-Bellême	Commune - La Genevraie	Commune - Souleuvre en Bocage
Commune - Barou-en-Auge	Commune - Le Pin-au-Haras	Commune - Sainte-Scolasse-sur-Sarthe
Commune - Bazoches-sur-Hoëne	Commune - Les Monts d'Aunay	Commune - Le Sap-André
Commune - Bellou-le-Trichard	Commune - Livarot Pays d'Auge	Commune - Semallé
Commune - Boucé	Commune -	Commune - Sévigny
Commune - Buré	Marchemaisons	SIAEP - Gacé
Commune -	Commune - Méhoudin	SIVOS - Les Monts d'Andaine et de la Coulonche
Champeaux-sur-Sarthe	Commune - Les Monts d'Andaine	SIAEP - Bazoches-sur-Hoëne
Commune - Chaumont	Commune - Mortrée	CC - Terres d'Argentan
Commune - Ciral	Commune - Moult	Commune - Thue et Mue
Commune - Coulmer	Chicheboville Commune	Commune - Tinchebray-Bocage
Commune - Écouché les Vallées	- Orgères	Commune - Tourouvre au Perche
Commune - Ecouves	Commune - Résenlieu	Commune - Tracy-Bocage
Commune - Esquay-Notre-Dame	Commune _ Ri	Commune - Trun
Commune - Feings	Commune - Rônai	Commune - Ussy
Commune - Gouffern en Auge	Commune - Rosel	Commune - Villiers-sous-Mortagne
Commune - La Ferté en Ouche	Commune - Sal	
Commune - La Ferté Macé	Commune - Saint-Evrault-de-Montfort	
Commune - La Fresnaie Fayel	Commune - Saint-Evrault-Notre-Dame-du-Bois	
	Commune - Saint-Martin-du-Vieux-Bellême	

Monsieur le Maire indique ensuite qu'en application des articles L.5211-18 et L.5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu que le Conseil Municipal émette un avis sur les retraits sollicités. A défaut de délibération dans un délai de trois mois à compter de la notification par le Président du SMICO, l'avis de la commune est réputé défavorable pour les retraits.

#### **Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à bien vouloir en délibérer.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
Emet un avis favorable à l'unanimité :

- Aux retraits des Collectivités énumérées ci-dessus
- charge Monsieur le Maire de communiquer la présente délibération tant à Monsieur le président du SMICO qu'à Monsieur le Préfet de l'Orne.
- charge enfin Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches, de signer toutes pièces relatives à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

#### **4. Convention d'utilisation terrain de foot (2025-38)**

Monsieur le Maire rappelle que le club de foot a terminé ses activités en fin de saison. L'association « Amicale des mines de la Ferrière » comptant environ 220 licenciés dont des Champsecrétois et Champsecrétoises sollicite la commune afin de disposer du terrain de football de Champsecret.

Monsieur le Maire propose de déterminer les conditions de prêt du terrain et des locaux (charges électricité, eau, ménage...) dans une convention et propose la mise en place d'un règlement d'utilisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de mettre le terrain de football à disposition de l'association « Amicale des mines de la Ferrière » à titre gracieux, aucune subvention ne sera accordée
- Décide de valider le règlement d'utilisation du terrain de Football
- Autorise monsieur le Maire à signer la convention proposée, convention signée pour une saison et renouvelable à chaque saison

##### **5. Contrat de vente place du vieux marché (2025-39)**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de confier la vente du 7 place du vieux marché à une agence. Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer un contrat de vente avec une agence immobilière.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer un contrat de vente avec une agence immobilière.

##### **6. Chemin du Moulin Foulon (2025-40)**

Monsieur le Maire rappelle la demande des propriétaires du Moulin Foulon (déviation du chemin).

Il est nécessaire d'engager une 3ème révision allégée du plan local d'urbanisme, et de confier cette mission.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et

- Autorise d'engager une 3ème révision allégée du plan local d'urbanisme
- Autorise de confier cette mission au cabinet Gilson
- Autorise monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents s'y référants

##### **7. RPQS (2025-41 et 2025-42)**

###### RPQS SPANC

Monsieur le Maire présente le rapport annuel du service d'assainissement non collectif de l'année 2024 retraçant la présentation générale du service, ainsi que sa tarification et demande d'approuver ce rapport.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce rapport annuel du service d'assainissement non collectif de l'année 2024

###### RPQS SPAC

Monsieur le Maire présente le rapport annuel du service d'assainissement collectif de l'année 2024 retraçant la présentation générale du service, ainsi que sa tarification et demande d'approuver ce rapport.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce rapport annuel du service d'assainissement collectif de l'année 2024

##### **Achat AA122 (2025-43)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la proposition de vente des propriétaires de la parcelle AA122, pour un montant de 15 000€ acte plus les frais de notaire .

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- D'acquérir la parcelle AA122 pour un montant de 15 000€ acte plus les frais de notaire
- D'autoriser monsieur le maire à signer les documents s'y afférent.

**Subvention : Le Savoir et le Fer (2025-44)**

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de l'association le Savoir le de Fer

Le Conseil Municipal à l'unanimité après en avoir délibéré décide d'octroyer une subvention de 150 € à l'association le Savoir et le Fer.

**Question diverse**

- **Location de la salle du week-end du 25-26 novembre pas de ménage de fait (1h15 en plus pour l'agent), contrôle et nettoyage de l'ensemble des tables, réparation de tables...**
- **Cérémonie du vendredi 5 décembre 2025**

*La séance est levée à*

*Le Maire  
Julien CORBIÈRE*

*La secrétaire de séance*

# Conseil du 27 octobre 2025

<i>Julien CORBIÈRE</i>		<i>Ophélie MARTEL</i>	
<i>Fabrice ANDRÉ</i>		<i>Michèle BUREL</i>	<i>Absente excusée</i>
<i>Jean-Pierre ANJOU</i>	<i>Absent excusé a donné pouvoir à Ludovic Leroy</i>	<i>Irène SOBESKY</i>	
<i>Pierre HÉLIE</i>	<i>Absent excusé a donné pouvoir à Irène Sobesky</i>	<i>Cécile PRÉVERT</i>	
<i>Chantal JOURDAN</i>	<i>Absente excusée a donné pouvoir à Cécile Prévert</i>	<i>Claude SEGERS</i>	<i>Absent excusé a donné pouvoir à Julien Corbière</i>
<i>Gérard FOURRÉ</i>		<i>Dominique MAZZAROLO</i>	
<i>Hélène CORBIÈRE</i>		<i>Ludovic LEROY</i>	
<i>Anne-Claire GUILLOT</i>			